

COMPTE RENDU

PAR LE

CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

SUR

L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1848.

Le conseil d'état, satisfaisant à l'art. 50 de la Constitution, a l'honneur de présenter au grand conseil le compte rendu de l'administration pour l'année 1848.

TROISIÈME PARTIE.

INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

Académie.

Il aurait été facile de constituer instantanément une académie en nommant à la fois tous les professeurs. Le système qui a été suivi de pourvoir provisoirement aux chaires vacantes et de laisser aux citoyens vaudois qui s'occupent de branches spéciales et qui voudraient se vouer à l'enseignement supérieur, le temps de se former, fait espérer que l'organisation actuelle portera de bons fruits.

En 1847, il n'y avait que 4 professeurs ordinaires; quelques modifications ont eu lieu pendant l'année 1848.

M. Raoux a été nommé, par vocation, professeur ordinaire de philosophie.

M. Wiener, à la suite d'examens, a été nommé pour 2 ans professeur extraordinaire de langue et de littérature grecques.

M. le docteur Aug. Chavannes a été appelé à enseigner la zoologie, à titre de professeur extraordinaire.

M. Grandjean, directeur du collège d'Yverdon, a été appelé, au même titre, à enseigner la littérature française pour une année, cet enseignement étant devenu vacant par le départ de M. Mary-Lafon.

De plus, le conseil d'état a accepté l'offre qui lui a été faite

par M. Rod. Blanchet, vice-président du conseil de l'instruction publique, d'ouvrir un cours de botanique.

Dans la faculté de théologie, l'enseignement de la théologie pratique a été réparti entre MM. les pasteurs Roulet et Louis Curtat.

Dans la faculté de droit, M. l'avocat Guignard a été chargé d'ouvrir un cours de droit pénal et de procédure pénale.

Enfin, tout ce qui tient à l'enseignement de la gymnastique, à l'académie, a été régularisé et un cours ouvert pour les étudiants.

Le catalogue des étudiants pour l'année académique 1847-1848 indiquait :

Dans la faculté des sciences et des lettres :

32 étudiants, dont 3 Piémontais ;
et 19 externes, dont un étranger au canton et un à la Suisse.

Dans la faculté de théologie :

13 étudiants, dont 3 Piémontais, un étranger au canton ;
et 2 externes.

Dans la faculté de droit :

3 étudiants ;
et 3 externes.

La presque unanimité des professeurs de la faculté des lettres et tous ceux qui enseignent dans la faculté de théologie ont déclaré, dans le temps, être en général satisfaits de l'assiduité et des dispositions de leurs auditeurs.

Dans la faculté de droit, par l'effet des circonstances publiques, les cours n'ont commencé que fort tard.

Les examens du mois de juillet 1848 ont présenté les résultats suivants :

FACULTÉS.	Complète satisfac- tion.	Satisfac- tion.	Admis.	Non admis.	TOTAL.
Des lettres	15	48	124	55	242
De théologie . . .		1	22		25
De droit	1	2	7	4	14
	16	51	155	59	279

En 1847, le chiffre total était de 252; en 1846, de 200.

Dans la faculté de théologie, il a été délivré deux diplômes.

Dans la faculté de droit, il en a été délivré quatre.

Etablissements destinés à l'instruction publique.

Bibliothèque cantonale.

Le résumé des comptes de l'année 1848 a présenté le résultat suivant :

RECETTES.

Solde redû par M. le bibliothécaire au 31 décembre 1837	1860 fr. 45 r.
Intérêts, échutes et remboursements divers,	3152 » 16 »
Sommaire de la recette,	<u>5012 fr. 59 r.</u>

DÉPENSES.

Frais d'administration	1419 fr. 75 r.
Achats de livres	1092 » 65 »
Abonnements aux journaux scientifiques .	604 » 33 »
Ports de livres, journaux, paquets, etc.	151 » 65 »
Sommaire de la dépense,	<u>5248 fr. 54 r.</u>
Excédant de la recette sur la dépense,	1764 » 25 »
Balance	<u>5012 fr. 59 r.</u>

Le conseil d'état a fait distribuer à l'usage de la bibliothèque le premier étage de l'ancienne cure Dutoit. Outre une nouvelle salle pour les livres et une salle de lecture, on y a aussi placé l'administration de la bibliothèque.

Le conseil de l'instruction publique a été chargé de l'arrangement des diverses salles de la bibliothèque. Cet arrangement a essentiellement pour but de classer les ouvrages par ordre de matières et de faciliter ainsi le service de la bibliothèque.

Conformément au vœu exprimé à plusieurs reprises par le grand conseil, le conseil d'état s'est occupé de la confection d'un nouveau catalogue pour la bibliothèque. Le conseil de l'instruction publique, après avoir consulté des hommes versés dans la matière et recueilli des renseignements de divers côtés, a soumis au conseil d'état un projet pour la confection du catalogue, qui a été adopté. Ce travail important est donc en voie d'exécution; on veillera à ce qu'il reçoive les soins convenables. La distribution et classification proprement dites ne seront fixées que plus tard.

La revue générale de la bibliothèque faite au mois de septembre a constaté la présence de tous les livres indiqués dans le catalogue ainsi que leur bon état de conservation.

Sur la fin de l'année, M. Rickly, bibliothécaire en chef, a donné sa démission. La retraite de ce fonctionnaire, qui devait travailler à la confection du catalogue, pouvait retarder ce travail; cependant le conseil d'état a pourvu au nécessaire de manière à ce que la confection du catalogue ne souffre pas d'interruption.

L'administration de la bibliothèque devant recevoir une nouvelle organisation, le conseil d'état a cru devoir suspendre la nomination d'un nouveau bibliothécaire.

La nouvelle commission de la bibliothèque et des musées n'a de même pas encore été nommé, et le conseil de l'instruction publique continue provisoirement à être chargé de la direction immédiate de cet établissement. La difficulté de trouver le personnel convenable pour un dicastère si restreint par le nombre

de ses membres, mais dont les attributions sont si variées, a été la seule cause du retard apporté jusqu'à aujourd'hui dans la nomination de la commission.

Cabinet de physique.

Les commissaires de l'académie ont remarqué l'ordre parfait qui règne dans ce cabinet, en ajoutant que tous les instruments qu'ils ont examinés leur ont paru être dans un très-bon état de conservation.

Ils ont fait observer toutefois que le cabinet de physique se trouve dans la proximité de la bibliothèque des étudiants et de deux auditoires, ce qui occasionne une très-grande quantité de poussière et souvent, dans les armoires, des ébranlements pernicieux pour des instruments délicats.

Le conseil d'état pense aussi que ce cabinet pourrait être mieux placé, et il fera examiner la question de savoir si les inconvénients signalés sont de telle nature qu'il faille chercher un autre local.

Cabinet de chimie.

Les commissaires de l'académie ont également reconnu le bon état d'entretien des collections et des instruments qui composent ce cabinet. Ils se sont assurés de la présence des objets en faisant la vérification à l'aide du catalogue.

Instruments d'astronomie.

L'on a fait placer ces instruments dans un nouveau local qui réunit le double avantage d'être très-sain et à la proximité des salles dans lesquelles les cours se donnent. C'est un cabinet placé entre l'auditoire de physique et la salle du musée.

Ce cabinet a été disposé pour cet usage et le département de l'intérieur a donné les ordres pour que les instruments d'astro-

nomie soient déplacés et transportés au plus tôt dans le nouveau local.

Le professeur de mathématiques a été chargé de cette opération et il s'en occupe maintenant avec activité.

Nous ajouterons, pour terminer, que les projets de reconstruction mentionnés dans le dernier rapport ont reçu leur exécution pendant l'année dernière.

Le second étage de l'ancienne cure Dutoit a été divisé en trois grandes salles et trois cabinets.

Les trois grandes salles ont été distribuées comme suit :

La salle au nord a reçu les collections de botanique et les divers reliefs. — Dans les salles au midi, on a placé à gauche les meubles renfermant des roches et des pétrifications qui encombraient les diverses salles du musée. Dans la salle à droite, on a transporté un meuble vitré provenant de l'ancienne salle de distribution de la bibliothèque cantonale. On classera dans ce beau meuble les antiquités et on établira des divisions chronologiques distinctes.

Musée cantonal.

M. Noverraz, ancien valet de chambre de l'empereur Napoléon, a rendu l'Etat dépositaire des divers objets qui avaient été destinés dans le temps par l'empereur à son fils le duc de Reichstadt, et qui étaient demeurés en mains de M. Noverraz par l'impossibilité survenue de les remettre à leur destination.

Il y a trois selles, des fusils de chasse et divers autres objets. Le département de l'intérieur a fait disposer ces objets dans une armoire vitrée, placée au musée. Ce meuble a été mis dans la salle destinée aux objets historiques, dont il est un des plus beaux ornements.

En attendant l'organisation de la commission de la bibliothèque et des musées, le département de l'intérieur a pris les mesures d'ordre et de classification nécessaires. L'ameublement des nouvelles salles a été opéré avec la plus grande économie, mais sans négliger, toutefois, de pourvoir au nécessaire.

Tout fait espérer que sous peu le musée, dans son entier, sera ouvert, non-seulement au public pour en voir les curiosités à des époques périodiques, mais aussi aux personnes qui ont l'intention de s'instruire et qui désirent faire des travaux spéciaux sur les diverses branches des sciences.

Deux cabinets de travail ont été ménagés pour cet usage.

La collection de minéraux n'a reçu que peu d'accroissement cette année; ils consistent, entr'autres, dans un envoi de minéraux du *comptoir de Heidelberg*, renfermant quelques beaux échantillons de chaux carbonatée cristallisée du Harz, du Cumberland et de Bohême.

Maintenant que la salle où est placée cette collection a été débarrassée de diverses armoires renfermant des roches et des fossiles, elle paraîtra plus à son avantage.

Les collections géologiques et paléontologiques se sont enrichies cette année de quelques beaux échantillons de fossiles du Lias de Bex; M. de Charpentier, directeur en chef des mines, a fait don d'un superbe exemplaire de la *Linna gigantea* du Lias de Bex. M. Ellenberger a donné quelques jolis fossiles du *Néocomien* de Chamblon. M. Dietrich, pasteur à Cimel, a envoyé une trentaine de fossiles d'une bonne conservation, provenant tant du *Néocomien* de Neuchâtel que des étages supérieurs du Jura, avec une petite Trilobite de Bohême.

Quelques roches du Jura et des Alpes, des environs de Vevey et du district d'Aigle, récoltées par M. Lardy, ont été déposées dans la collection.

Toutes les armoires renfermant les collections de roches et de fossiles, ont été transportées dans une des nouvelles salles arrangées à cet effet dans le bâtiment formant l'aile nord du collège. On verra à y transporter encore plus tard les fossiles qui sont dans une armoire de la salle des mammifères.

Les collections zoologiques ont reçu cette année de notables accroissements :

64 oiseaux plus ou moins rares des îles Moluques et de Java.

provenant de la collection Mayor, qui étaient restés en magasin, ont été montés et pourront être classés avec les autres.

Le squelette de Tapir, donné en 1847 par MM. Chavannes et Gustave Perdonnet, a été monté et placé avec les autres préparations de ce genre.

M. Chavannes a encore fait don d'une tête osseuse du même animal et d'une autre tête de *Capibara* d'Amérique, le plus grand des rongeurs connus.

On a fait l'acquisition de deux quadrupèdes du Chili et de quelques oiseaux du même pays qui manquaient à la collection.

On a aussi fait l'acquisition d'un superbe renne mâle, très-bien monté, du *Chrysochloris albirostris* et de dix oiseaux également montés et qui n'étaient pas encore dans la collection.

Enfin, tout récemment, MM. Auguste Chavannes et Gustave Perdonnet ont ajouté encore aux dons qu'ils ont fait précédemment celui de 18 mammifères de l'Amérique méridionale, rapportés par eux de leur voyage dans cette contrée, et qui ne se trouvaient pas encore dans les collections du musée.

En outre, le département de l'intérieur a autorisé diverses autres acquisitions dans le courant de l'année.

Les collections d'antiquités et de curiosités qui étaient en quelque sorte entassées, pêle mèle, dans un local aussi ingrat que peu sûr, et où il avait été impossible de les arranger avec méthode, ont été transportées dans la nouvelle salle qui a été disposée pour les recevoir et où elles pourront être vues et étudiées avec plus de facilité.

École de dessin.

L'influence de la discipline sage et ferme qui régit le collège a produit les plus heureux résultats; le maître peut, sous cette protection, s'occuper avec plus de liberté de chacun des élèves.

Les classes particulières pour les filles et les garçons continuent à être fréquentées par bon nombre d'élèves de tout âge et qui étudient les diverses branches du dessin.

Musée Arlaud.

La collection du musée s'est accrue de trois paysages du peintre allemand Schütz et qui ont fait partie de la collection fort estimée de M. Fischer d'Oberried. Ces trois paysages, parfaitement authentiques, sont d'une touche fine, d'un coloris brillant, et pourront être utiles pour les études des élèves et des amateurs qui profitent des salles du musée.

M. Van Muyden a fait don au musée d'un grand tableau représentant une bacchante couchée au pied d'un arbre et élevant d'une main une grappe de raisin qu'un enfant cherche à atteindre.

Ce tableau, quoique antérieur à celui de Joseph en Egypte, du même peintre, occupe à juste titre un rang honorable au musée.

On a profité de la présence à Lausanne d'un artiste anglais, M. Taylor, pour restaurer quelques tableaux dont le vernis était plus ou moins détérioré par l'effet des variations subites de température dans les salles du musée. La restauration de ces tableaux n'a laissé aucune trace et l'artiste s'est acquitté de son travail de la manière la plus satisfaisante. On examinera ce qui serait à faire pour remédier aux inconvénients des variations de température dans les salles du musée.

Le musée est tenu dans un état d'ordre et de propreté convenable. Le nombre des visiteurs de toutes classes témoigne de l'intérêt qu'on porte à ce bel établissement.

Ecole de gymnastique.

L'ordre et la discipline continuent à régner dans cet établissement. Les étudiants assistent aux exercices en assez grand nombre et y prennent intérêt.

Les élèves du collège montrent beaucoup de goût et de zèle pour ce genre d'exercices; plusieurs se distinguent par leurs progrès.

Les élèves de l'école normale fréquentent aussi régulièrement

l'école de gymnastique ; les moniteurs surtout se montrent intelligents et dévoués.

Le zèle de la société des jeunes gens de la ville paraît se ralentir ; ils ont suspendu pendant quelque temps leurs réunions, mais ils les ont reprises.

Ecole d'escrime.

M. Ruchonnet, fils, continue à montrer du zèle dans la direction de ce genre d'exercices. Malgré cela, le nombre des élèves de l'académie et du collège n'a pas augmenté. Cet établissement est aussi utilisé par les officiers qui passent aux écoles militaires.

Ecole d'équitation.

Malgré les facilités accordées aux élèves du collège et aux étudiants de l'académie pour suivre, à un prix réduit, les leçons d'équitation, le nombre des élèves a diminué ; il a été réduit à quatre ces derniers temps.

En général, cet établissement ne paraît pas rendre au public les services qu'on serait en droit d'en attendre. Il offre peu de ressources.

Exercices militaires.

Les exercices militaires continuent à donner un résultat satisfaisant. Instituteurs et élèves montrent le même zèle.

La musique militaire du collège cantonal est composée de 12 élèves. Ils montrent du goût et de l'aptitude, et on les entend avec plaisir.
